

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

N° 2021-31

Adoption des Budgets primitifs 2021 de Grand Belfort Communauté d'Agglomération - Budget principal, Budget eau, Budget assainissement et Budget zone artisanale les Errues

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : Mme Hafida BERREGAD, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vetrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, **Foussemagne** : M. Arnaud MIOTTE.
M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN)
Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Etaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Jacques BONIN Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée
Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président
Mme Charlene AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)
M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)
Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)
Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Chatenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET (Chatenois-les-forges)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars)
M. Frédéric VADOT (Essert)
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

Direction des Affaires Générales

Références : MM/JS/CN/JMG/CM
Code matière : 7.1

Objet : Adoption des Budgets primitifs 2021 de Grand Belfort Communauté d'Agglomération - Budget principal, Budget eau, Budget assainissement et Budget zone artisanale les Errues

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire du 25 février dernier, le Budget Primitif 2021 de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, vous est présenté, afin de doter la collectivité des moyens nécessaires à l'exercice de ses compétences, à l'accomplissement de ses missions et à la réalisation de ses projets. Il prévoit par conséquent les autorisations budgétaires en dépenses et en recettes.

Le montant total des crédits qu'il vous est proposé d'adopter s'élève à 141,1 millions d'euros d'investissement et de fonctionnement confondus :

- Budget Principal :	103,81 millions d'euros,
- Budget Eau :	16,77 millions d'euros,
- Budget Assainissement :	19,28 millions d'euros,
- Budget du lotissement les Errues :	1,24 million d'euros,

Il est proposé d'adopter le Budget Primitif 2021 composé du Budget Principal de Grand Belfort et des Budgets Annexes Eau, Assainissement et Lotissement Artisanal Les Errues, suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 25 février 2021.

L'annexe au présent rapport synthétise les propositions d'ouvertures de crédits figurant dans la maquette budgétaire. Il liste également les propositions d'attribution de subventions aux associations.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'adopter le Budget Primitif 2021 du Budget Principal de Grand Belfort et des Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement et du Lotissement Artisanal Les Errues

de voter les crédits par nature et pour chaque section au niveau du chapitre et en section d'investissement, sans chapitre opération retraçant les opérations d'équipement (à l'exception du PLH).

d'adopter le régime des provisions semi-budgétaire (pas d'inscriptions en recettes d'investissement).

d'approuver les ouvertures de crédits de paiement pour les AP-CP

d'approuver la répartition des crédits de subventions dont la liste est annexée au document budgétaire et d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer les conventions d'objectif et de moyen avec les associations et organismes, en fonction des seuils réglementaires et des modalités de versement.

de procéder à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du Conseil Communautaire, soit au sein de leur Conseil d'Administration, soit en qualité de salarié.

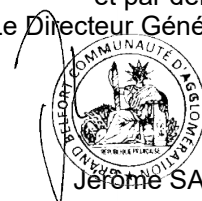
d'autoriser le versement des cotisations aux organismes auxquels la Grand Belfort est adhérent, selon les montants arrêtés par leurs organes délibérants.

d'approuver les ouvertures de crédits pour constater les provisions pour créances douteuses conformément à la délibération spécifique qui a été présentée.

Pour	78	
Contre	10	Mme Corinne AYMONIER, M. Gérald LORIDAT, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, Mme Martine PAULUZZI, M. Alain FOUSSERET
Suffrages exprimés	88	
Abstentions	2	M. Michel NARDIN, M. Bernard GUERRE-GENTON
Ne prend pas part au vote	2	Mme Hafida BERREGAD, M. Jean-Claude MOUGIN

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 avril 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 14 avril 2021
Date de télétransmission : 13 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210406-lmc13359-DE-1-1

Pour rappel, le budget primitif 2020 n'a pu être adopté, en raison de la crise sanitaire, que le 24 juillet 2020 et avec la reprise des résultats issue du Compte Administratif 2019.

Par ailleurs, le budget primitif 2020 intégrait déjà quelques impacts liés à la crise sanitaire, comme la fermeture des établissements culturels et sportifs.

Aussi, les comparaisons de l'évolution des budgets 2020 et 2021 ne sont pas le reflet de situations à périmètre constant.

BUDGET PRINCIPAL

Les compétences exercées dans le cadre du Budget Principal de Grand Belfort Communauté d'Agglomération ne connaissent pas de modification par rapport à 2020.

1. L'équilibre général

BALANCE FONCTIONNEMENT	2020	2021	ECART	%
Charges à caractère général	15 704 120	15 391 608	-312 512	-1,99%
Charges de personnel	18 597 100	19 811 000	1 213 900	6,53%
Reversements de fiscalité	24 538 439	24 477 045	-61 394	-0,25%
Autres charges de gestion (dont SDIS)	9 939 739,46	10 961 372	1 021 632,54	10,28%
Charges financières	1 078 000	870 000	-208 000	-19,29%
Charges exceptionnelles	491 085	284 085	-207 000	-42,15%
Dotations aux provisions	0,00	142 205	142 205	NC
Dépenses réelles de fonctionnement	70 348 483,46	71 937 315	1 588 831,54	2,26%
hors reversements	45 810 044,46	47 460 270	1 650 225,54	3,60%
Impôts et taxes	52 795 138	56 610 470	3 815 332	7,23%
Dotations	16 576 316	18 699 888	2 123 572	12,81%
Produits des services	4 238 355	4 158 113	-80 242	-1,89%
Produits exceptionnels	78 214	25 000	-53 214	-68,04%
Atténuation de charges	20 000	61 000	41 000	205,00%
Produits financiers	350 000	300 000	-50 000	-14,29%
Produits de gestion dont participation des budgets annexes	75 160	48 700	-26 460	-35,20%
Recettes réelles de fonctionnement	74 133 183	79 903 171	5 769 988	7,78%
Résultat de fonctionnement reporté	4 740 063,98	0,00	-4 740 063,98	-100,00%
Épargne brute	8 524 763,52	7 965 856,00	-558 907,52	-6,56%
Amortissement du capital de la dette bancaire	5 569 601,00	4 200 000,00	-1 369 601,00	-24,59%
Épargne nette	2 955 162,52	3 765 856,00	810 693,48	27,43%

Le Budget Primitif a été voté tardivement en 2020, en raison des contraintes imposées par la crise sanitaire. Cela s'est notamment traduit par une reprise du résultat de fonctionnement. En 2021, cette option n'a pas été retenue. Malgré cela, l'épargne nette, telle qu'elle ressort des propositions qui vous sont faites, est en progression de 810 K€.

La comparaison entre les propositions 2020 et 2021 est rendue difficile par deux réformes fiscales (suppression de la taxe d'habitation et modification de l'évaluation des bases foncière des locaux industriels) qui entraînent d'importants mouvements entre les « impôts et taxes » et les « dotations ».

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

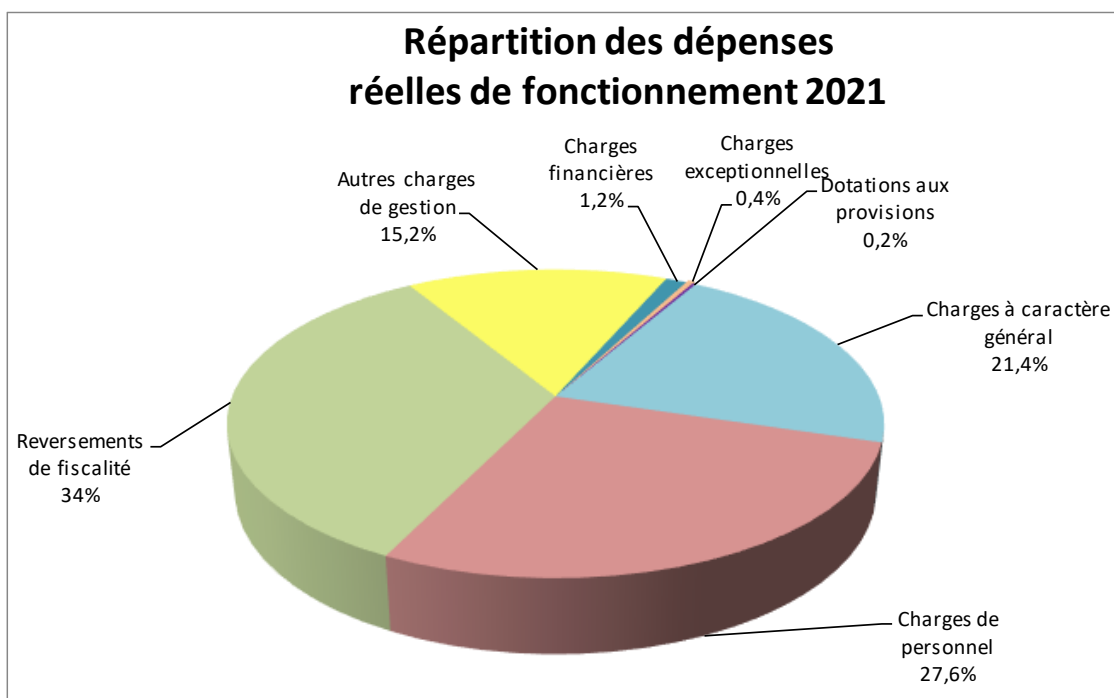
Les dépenses réelles de fonctionnement proposées pour l'exercice 2021 s'élèvent à 71,9 M€. Elles se décomposent de la manière suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement

Dont Déchets Ménagers

2020	2021
70 348 483,46 €	71 937 315 €
13 876 855 €	14 397 680 €

Elles augmentent de 1,59 M€ soit + 2,26 % par rapport au Budget Primitif 2020.



Charges à caractère général BP 2021 = 15 391 608 €
Diminution de 312 K€
par rapport au BP 2020
<u>Evolution principales :</u>
Entretien des véhicules - 1 051 K€ <i>(désormais au ch. 65)</i>
Ajustement des flux avec la ville de Belfort + 281 K€
Etudes Politique de la ville + 145 K€
SERTRID + 103 K€
Collecte Selective + 93 K€
Contrôles réglementaires + 85 K€

Charges de personnel BP 2021 = 19 811 000 €
Augmentation de 1 213 K€
par rapport au BP 2020
<u>Evolution principales :</u>
Ajustement des flux avec la ville de Belfort + 710 K€
Dépenses salariales + 685 K€ <i>dont Déchets Ménagers + 370 K€</i>
Adhésion au CNAS - 149 K€

Autres charges de gestion BP 2021 = 10 961 372 € dont SDIS 5 815 488 €
Augmentation de 1 021 K€
par rapport au BP 2020
<u>Evolution principales :</u>
Entretien des véhicules + 1051 K€ <i>(auparavant au ch. 011)</i>
Subvention FRT + 103 K€
Pôle Métropolitain + 50 K€
SDIS + 28 K€
Subvention Ecosan - 85 K€ <i>(solde)</i>
Convention bassin - 75 K€
AUTB - 55 K€

➤ **Les charges à caractère général :**

Les charges à caractère général diminuent de 312 K€ (soit 1,99%) pour s'établir à 15 392 K€.

L'entretien des véhicules qui, jusqu'en 2020, était imputé en charges générales (chapitre 011) est désormais imputé en charge de gestion (chapitre 65) suite à une remarque des services de la DDFIP pour 1 051 K€. Cette modification a été actée lors du Conseil communautaire du 15 octobre 2020. A périmètre constant les charges générales progresseraient donc de 739 K€.

Cette évolution correspond :

- A l'ajustement du montant des flux avec la Ville de Belfort dans le cadre de la mutualisation des services (+ 281 K€).
- La hausse du coût de prestations déjà existantes, pour la collecte des déchets ménagers (+ 196 K€) ou le renforcement des contrôles réglementaires (+ 85 K€).
- Des dépenses nouvelles dans le cadre de la politique de la Ville notamment pour la préparation du PLH 2022 – 2027 (+ 145 K€).

➤ **Les charges de personnel :**

Les charges de personnel progressent de 1 213 K€ (soit 6,53%), pour atteindre 19 811 K€. Cette évolution correspond principalement :

- A la progression de 710 K€ du montant des flux de remboursement des charges de personnels avec la Ville de Belfort. Cette évolution est liée à une modification du mode de calcul afin de tenir compte des remarques émises par la CRC dans son rapport.
- A l'impact des créations et des suppressions de postes décidées lors des Conseils Communautaires des 14 décembre 2020 et du 25 février 2021 (+685 K€ dont 370K€ fléchés sur le service des Déchets Ménagers).
- L'adhésion au CNAS, conformément à la délibération du 15 octobre 2020 (- 149 K€).

➤ **Les reversements de fiscalité :**

D'un montant de 24 477 K€, les reversements de fiscalité représentent le poste de dépenses de fonctionnement le plus important.

Ils correspondent principalement :

- Au montant de la contribution du territoire au FPIC estimée (824 K€). La répartition de ce montant entre l'EPCI et ses membres fera l'objet d'une délibération spécifique lorsque son montant définitif sera connu.
- Les attributions de compensation pour 23 639 K€. Le montant inscrit correspond à celui fixé par la délibération du 21 novembre 2019. Il restera figé tant que la CLECT n'aura pas constaté de nouveaux transferts de charges liés à des transferts de compétences. Le détail des montants pour chaque commune est retranscrit dans le tableau page suivante.
- Une provision pour les dégrèvements mis à la charge de l'EPCI par l'Etat.

COMMUNES	Montant 2021
ANDELNANS	290 025 €
ANGEOT	65 687 €
ARGIESANS	141 091 €
AUTRECHENE	35 605 €
BANVILLARS	29 528 €
BAVILLIERS	364 232 €
BELFORT	16 565 907 €
BERMONT	37 093 €
BESSONCOURT	508 119 €
BETHONVILLIERS	97 763 €
BOTANS	74 614 €
BOUROGNE	843 592 €
BUC	24 633 €
CHARMOIS	1 040 €
CHATENOIS LES FORGES	266 199 €
CHEVREMONT	54 112 €
CRAVANCHE	457 773 €
CUNELIERES	43 727 €
DANJOUTIN	624 960 €
DENNEY	67 332 €
DORANS	45 184 €
EGUENIGUE	66 401 €
ELOIE	43 942 €
ESSERT	79 493 €
EVETTE-SALBERT	26 756 €
FONTAINE	80 682 €
FONTENELLE	10 950 €
FOUSSEMAGNE	158 683 €
FRAIS	43 001 €
LACOLLONGE	36 580 €
LAGRANGE	29 891 €
LARIVIERE	98 613 €
MENONCOURT	77 322 €
MEROUX-MOVAL	10 690 €
MEZIRE	49 495 €
MONTREUX-CHÂTEAU	163 510 €
MORVILLARS	372 298 €
NOVILLARD	44 701 €
OFFEMONT	311 069 €
PEROUSE	18 847 €
PETIT-CROIX	35 477 €
PHAFFANS	53 564 €
REPPE	37 216 €
ROPPE	58 068 €
SERMAMAGNY	92 062 €
SEVENANS	27 483 €
TREVENANS	130 284 €
URCEREY	20 875 €
VALDOIE	764 546 €
VAUTHIERMONT	35 990 €
VETRIGNE	11 599 €
VEZELOIS	10 741 €
TOTAL GENERAL	23 639 045 €

➤ **Subventions versées aux associations et organismes de droit privé :**

En 2020, Grand Belfort Communauté d'Agglomération, a choisi de soutenir de manière forte les organismes et associations de son territoire afin de maintenir un tissu économique et culturel dense, proche des habitants et de limiter l'impact de la crise sanitaire.

En raison des incertitudes menaçant le tissu associatif, il vous est proposé de reconduire la politique volontariste menée en 2020.

LISTE DES ASSOCIATIONS	BP 2021
THEATRE GRANIT	618 000 €
AGENCE D'URBANISME TERRITOIRE DE BELFORT	565 000 €
AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NORD FC	475 000 €
BELFORT TOURISME	371 000 €
ECOSAN PROJET	198 716 €
CCN VIADANSE	100 000 €
ESTA - GESTION DE L'ECOLE	90 000 €
TERRITOIRE DE MUSIQUES	80 000 €
SOUTIEN PROJETS INNOVANTS DECA BFC	24 000 €
CITELAB	22 500 €
POLE VEHICULES DU FUTUR	16 500 €
MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE ACTIONS SPECIFIQUES	10 000 €
FEDERATION DE CHASSE CONVENTION	10 000 €
PARTENARIAT GAIA ENERGIES	10 000 €
PARTENARIAT UNPI	10 000 €
AMICALE DES RETRAITES	8 300 €
HOPE 87	8 000 €
DEVELOPPEMENT PARTENARIAT SERVICES AUX HABITANTS	7 000 €
ENTREPRENDRE FC - ENTREPRENEURIALES	5 000 €
CHAMBRE METIER ARTISANAT SALON CREATION/REPRISE ENT.	5 000 €
SOUTIEN ADIE	5 000 €
SUBVENTION CASQUES BLEUS NORD FRANCHE COMTE	5 000 €
REVERSEMENT BPI FAE COOPILOTE	4 554 €
PARTENARIAT REFUGE LPO ETANG DES FORGES	3 900 €
REVERSEMENT BPI FAE BGE	3 762 €
BALISAGE 90 CONVENTION	3 120 €
FESTIVAL DES TOURELLES MORVILLARS	3 000 €
ASSOCIATION DES PIEGEURS AGREES DU TERRITOIRE DE BELFORT	2 000 €
REVERSEMENT BPI FAE ADIE	1 881 €
TALENTS DES CITES	1 500 €
VIVRE ENSEMBLE	1 000 €
REVERSEMENT BPI FAE FRANCHE COMTE ACTIVE	594 €
REVERSEMENT BPI FAE INITIATIVE 25 - 90	396 €
TOTAL	2 669 723 €

Les enveloppes à affecter proposées ci-après permettent, comme les années précédentes, de financer, en fonction des projets présentés en cours d'exercice, des associations sur la base de crédits votés. Ces affectations ultérieures, s'agissant des associations, font obligatoirement l'objet d'un accord préalable du Conseil Communautaire.

FRT POUR FONCTIONNEMENT ENTREPRISES ET COLLECTIVITES	103 741 €
ENVELOPPE A AFFECTER-ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	55 000 €
ENVELOPPE A AFFECTER TOURISME	10 000 €
ENVELOPPE A REPARTIR - ENSEIGNEMENT MUSICAL	4 000 €
TOTAL	172 741 €
TOTAL COMPTE 6574	2 842 464 €

➤ **Subventions aux RPI :**

Suite à la CLECT du 2 mai 2017, transférant la compétence périscolaire aux communes, le Conseil Communautaire a décidé de verser aux RPI et syndicats exerçant des compétences dans le domaine du périscolaire et de la petite enfance, les sommes suivantes :

	Répartition annuelle
Syndicat de la Baroche	36 932 €
Syndicat intercommunal du Tilleul	55 172 €
RPI Fousse-magne Reppe	10 582 €
Microcrèche de Fontaine	39 119 €
RAM de Larivière	21 674 €
TOTAL	163 479 €

➤ **Les charges exceptionnelles :**

Le montant des charges exceptionnelles diminue de 207 K€ pour s'établir à 284 K€. Le niveau des dépenses 2020 s'explique par la participation de Grand Belfort Communauté d'Agglomération au Fonds de solidarité créé par la Région Bourgogne Franche-Comté pour soutenir les entreprises lors de la crise sanitaire.

En 2021, les charges exceptionnelles se composent principalement :

- De la subvention d'équilibre versées dans le cadre de la DSP à la Pépinière d'entreprises (151 K€)
- Des annulations de titres sur exercices antérieurs (110 K€).

➤ **Les provisions :**

Une provision pour risque d'impayés est constituée pour 142 K€ (voir délibération spécifique).

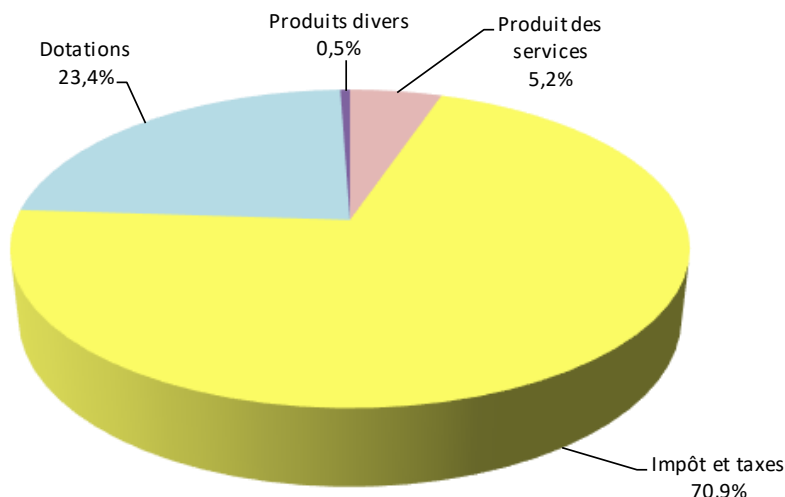
3. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 79,28 M€. Elles se décomposent de la manière suivante :

	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	74 133 183 €	79 903 171 €
<i>Dont Déchets Ménagers</i>	<i>14 486 800 €</i>	<i>14 726 668 €</i>

Leur montant augmente de 5,77 M€ (soit + 7,78%) par rapport au Budget Primitif 2020.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2021



Impôts et taxes
BP 2021 = 56 610 470 €
augmentation de 3 815 K€ par rapport au BP 2020
<u>Evolution principales :</u>
TVA + 14 513 K€
CVAE + 2 667 K€
Taxe Foncière Bâti + 1 816 K€
Taxe GEMAPI + 400 K€
TEOM + 339 K€
TASCOM + 228 K€
FPIC - 290 K€
CFE - 2282 K€
Taxe Habitation - 13 507 K€

Dotations
BP 2021 = 18 699 888 €
augmentation de 2 123 K€ par rapport au BP 2020
<u>Evolution principales :</u>
Exonération CET + 2 603 K€
Dotation pertes de ressources liées au COVID + 330 K€
Exonération TF + 258 K€
Subvention dans le cadre de la politique de la ville + 162 K€
Subv. dev. Économique + 56 K€
Ecosan - 85 K€
DGF - 198 K€
Exonération TH - 1 015 K€

Produits des services
BP 2021 = 4 158 113 €
diminution de 80 K€ par rapport au BP 2020
<u>Evolution principales :</u>
Ajustement des flux avec la ville Belfort + 130 K€
Adhésion Gardes Champ. + 105 K€
Ajustement des flux avec les Budgets Annexes - 200 K€
Vente de matériaux Déchets Ménagers - 124 K€

➤ Impôts et taxes :

Le montant perçu au titre **des impôts et des taxes** s'élève à 56 610 M€, soit 70,9% du montant des recettes réelles de fonctionnement.

La progression de 3,81 M€ résulte :

- De l'impact de la réforme conduisant à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. L'EPCI toucherait encore une somme de 415 K€ au titre uniquement des résidences secondaires. Cette perte de ressources est compensée par une part de TVA nationale 2021 d'un montant de 14 513 K€. Ce montant correspond à la somme de :
 - La Taxe d'Habitation sur les résidences principales 2020 : 13 497 K€
 - La moyenne des rôles supplémentaires sur les trois dernières années : 411 K€
 - Le montant de la compensation au titre des exonérations de Taxe d'Habitation anciennement comptabilisée avec les dotations : 1 016 K€.
- De l'impact de la mesure, votée lors de la Loi de finances pour 2021, diminuant de 50% les valeurs locatives des locaux industriels. La perte de ressources affectant à la fois la CFE et la taxe sur le foncier Bâti fait l'objet d'une compensation par l'Etat inscrite avec les dotations (chapitre 74).

- De l'augmentation de la CVAE de 2,66 M€. Comme évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, cette recette est très fluctuante.
- La progression de la taxe GEMAPI de 400 K€. Elle est uniquement affectée au financement des dépenses entrant dans le cadre de cette compétence.
- L'ajustement des recettes fiscales sur la taxe foncière bâti portée à 4,50 % et sur la Cotisation Foncière des Entreprises portée à 30,85 %.
- La fin de l'attribution du FPIC, suite à la fin des garanties dont bénéficiait l'EPCI depuis 2017, entraîne une perte de recette de 290 K€.

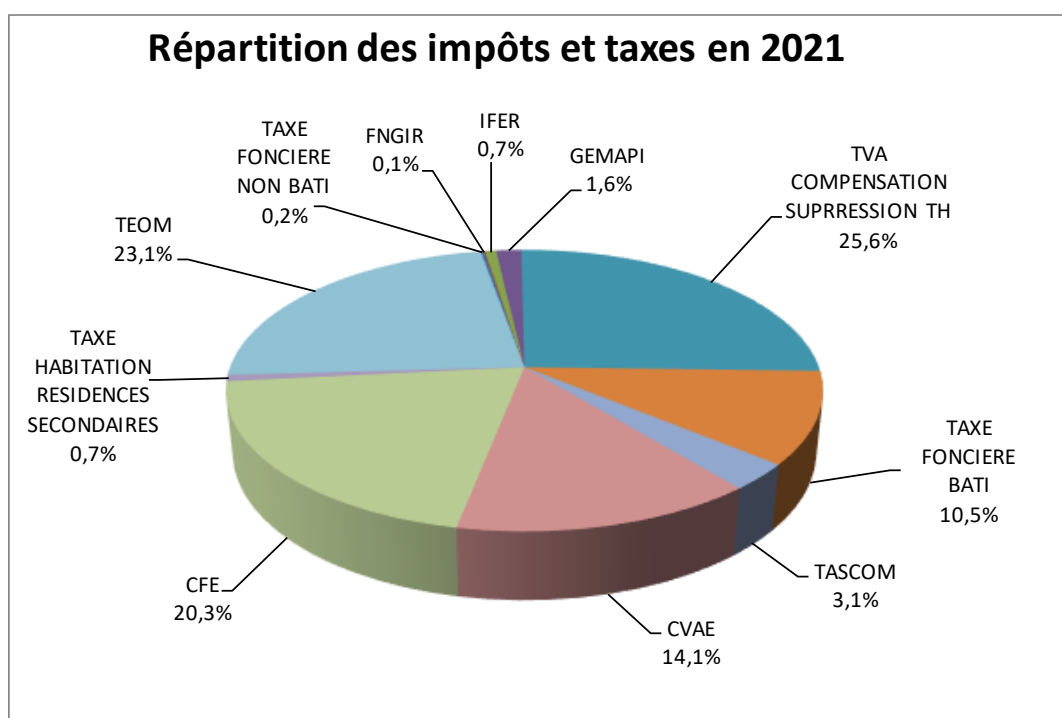
Impôts et taxes

Dont TEOM Déchets Ménagers

2020	2021
52 795 138 €	56 610 470 €
12 741 800 €	13 080 668 €

	BP 2020	BP 2021	variation
CFE	13 767 866 €	11 485 652 €	-2 282 214 €
CVAE	5 293 144 €	7 960 022 €	2 666 878 €
TASCOM	1 496 677 €	1 725 000 €	228 323 €
IFER	383 590 €	400 000 €	16 410 €
TOTAL IMPOTS ECONOMIQUES	20 941 277 €	21 570 674 €	629 397 €
TAXE FONCIERE NON BATI INTERCO	40 817 €	40 899 €	82 €
TAXE FONCIERE NON BATI REGION ET DEPARTEMENT	67 635 €	68 231 €	596 €
TAXE FONCIERE BATI	4 158 870 €	5 974 617 €	1 815 747 €
TAXE HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES (réforme)	13 923 063 €	415 611 €	-13 507 452 €
TVA COMPENSATION SUPPRESSION TAXE HABITATION	0 €	14 513 294 €	14 513 294 €
TOTAL IMPOTS MENAGES (HORS RS)	18 190 385 €	21 012 652 €	2 822 267 €
FPIC	290 000 €	0 €	-290 000 €
FNGIR	46 476 €	46 476 €	0 €
GEMAPI (TAXE SUR LES MILIEUX AQUATIQUES)	500 000 €	900 000 €	400 000 €
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	12 741 800 €	13 080 668 €	338 868 €
TOTAL AUTRES	13 578 276 €	14 027 144 €	448 868 €
TOTAL	52 795 138 €	56 610 470 €	3 815 332 €

Répartition des impôts et taxes en 2021



Les taux d'imposition applicables sont les suivants (voir délibération spécifique) :

	Taux 2020	Taux 2021
CFE	29,56%	30,85%
Taxe d'habitation	10,41%	10,41%
Foncier Bati	3,00%	4,50%
Foncier non Bati	5,17%	5,17%
TEOM	9,80%	9,80%

➤ **Dotations et participations :**

Dotations et participations

Dont Déchets Ménagers

2020	2021
16 576 316 €	18 699 888 €
1 300 000 €	1 300 000 €

	BP 2020	BP 2021	variation
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	2 985 431 €	2 968 000 €	-17 431 €
DOTATION DE COMPENSATION	9 954 961 €	9 774 000 €	-180 961 €
TOTAL DGF	12 940 392 €	12 742 000 €	-198 392 €

	BP 2020	BP 2021	variation
FONDS DEPARTEMENTAL TAXE PROFESSIONNELLE	290 000 €	290 000 €	0 €
ETAT COMPENSATION TH	1 015 733 €	0 €	-1 015 733 €
ETAT COMPENSATION TF	8 818 €	267 168 €	258 350 €
DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TP	25 000 €	35 000 €	10 000 €
DOTATION COMPENSATION CET	199 353 €	2 802 586 €	2 603 233 €
TOTAL DOTATIONS DE COMPENSATIONS	1 538 904 €	3 394 754 €	1 855 850 €

Les dotations constituent le second poste le plus important de recettes pour Grand Belfort Communauté d'Agglomération avec un montant de 18 699 K€. La progression de 2 123 K€ enregistrée d'un exercice à l'autre s'explique :

- Par l'impact des réformes fiscales évoquées plus haut sur le niveau des compensations fiscales perçues par l'EPCI (voir partie fiscalité).
- La poursuite de la dégradation du niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement (- 198 K€)

Les autres dotations et subventions :

Les autres subventions perçues par Grand Belfort Communauté d'Agglomération s'élèvent à 2 563 K€ comprenant :

- Les aides éco-emballage versée par CITEO pour 1 300 K€.
- La dotation versée par l'Etat pour compenser les pertes de ressources suite à la crise sanitaire (330 K€).
- Des subventions dans le cadre de la Politique de la Ville (293 K€).
- La participation du Conseil Départemental au fonctionnement du Conservatoire (233 K€)
- Le solde de la convention de coopération internationale dans le cadre du programme ECOSAN contrepartie de la subvention inscrite en fonctionnement (199 K€).

➤ **Les produits de l'activité des services**

	BP 2020	BP 2021
Activités sportives	288 700 €	309 100 €
Activités culturelles	313 700 €	326 800 €
Gardes Champêtres	158 250 €	261 820 €
Services Déchets Ménagers	444 000 €	320 000 €
Flux	2 937 205 €	2 875 893 €
Autres recettes	96 500 €	64 500 €
TOTAL	4 238 355 €	4 158 113 €

La baisse des produits liés à l'activité des services de 80 K€ correspond :

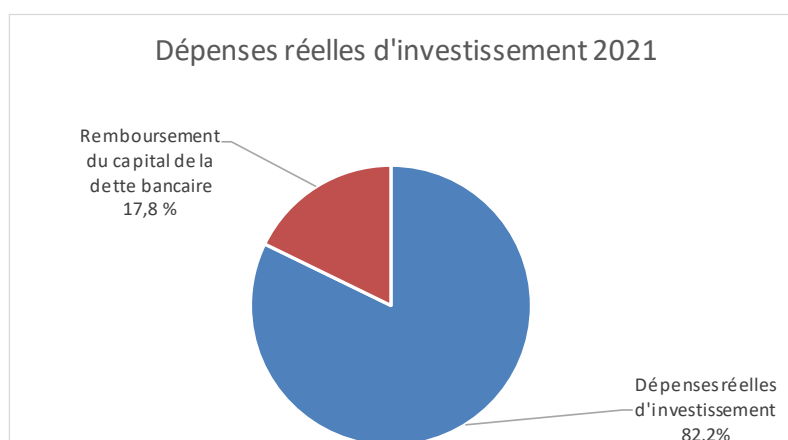
- L'impact prévisible des mesures actuelles prises dans le cadre de la crise sanitaire impactant les activités sportives et culturelles.
- Une baisse des recettes liées aux ventes des produits du service Déchets Ménagers en raison d'une baisse du prix d'achat (- 124 K€).
- Une diminution des flux de 61 K€ constatant le remboursement par les budgets annexes au Budget Principal de charges de structure (gestion financière, gestion du personnel...).
- Une augmentation des recettes liées au service des Gardes Champêtres territoriaux avec la modification du mode de calcul des adhésions (+ 103 K€).

Les tarifs 2021 de la collectivité font l'objet d'une délibération spécifique.

4. Le programme d'investissement

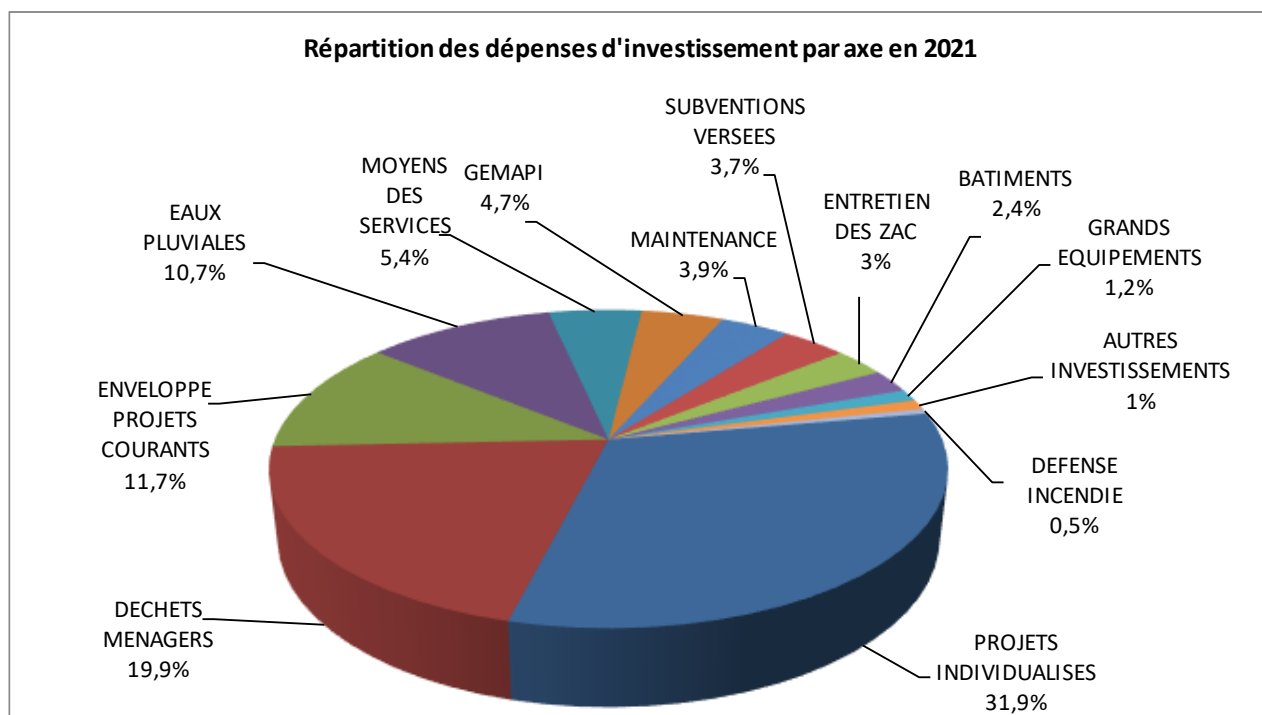
Le volume des dépenses d'investissement proposé au Budget Primitif 2021 s'élève à 23,7 M€.

	BP 2020	BP 2021	Evolution	
Dépenses réelles d'investissement	24 830 759,50 €	19 511 538,00 €	-5 319 221,50 €	-21,42%
dont échéances parts TANDEM	1 459 601,00 €	0,00 €	-1 459 601,00 €	-100,00%
Remboursement du capital de la dette bancaire	4 110 000,00 €	4 200 000,00 €	90 000,00 €	2,19%
Reports	7 357 537,64 €	0,00 €	-7 357 537,64 €	-100,00%
TOTAL DEPENSES	36 298 297,14 €	23 711 538,00 €	-12 586 759,14 €	-34,68%



Les inscriptions au BP 2021 se déclinent selon les axes suivants :

PROJETS INDIVIDUALISES	6 192 705 €
DECHETS MENAGERS	3 968 773 €
ENVELOPPE PROJETS COURANTS	2 265 100 €
EAUX PLUVIALES	2 082 200 €
MOYENS DES SERVICES	1 035 690 €
GEMAPI	913 000 €
MAINTENANCE	769 100 €
SUBVENTIONS VERSEES	714 285 €
ENTRETIEN DES ZAC	576 000 €
BATIMENTS	460 000 €
GRANDS EQUIPEMENTS	237 500 €
AUTRES INVESTISSEMENTS	192 185 €
DEFENSE INCENDIE	105 000 €
TOTAL	19 511 538 €



PROJETS INDIVIDUALISES	6 192 705 €
Dont	
AMENAGEMENT A VENUE DU MARECHAL JUIN	2 000 000 €
GFU HAUT DEBIT	1 150 000 €
NOUVELLE PISCINE	850 000 €
ZAC TECHN'HOM I - PARTICIPATION DEFICIT	800 000 €
FRT POUR INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES	518 705 €
ZAC PLUTONS - PARTICIPATION DEFICIT	507 000 €
AIDE A L'IMMOBILIER ENTREPRISE	180 000 €

ENVELOPPE DECHETS MENAGERS	3 968 773 €
Dont	
DECHETTERIE FONTAINE	1 231 453 €
ACQUISITION VEHICULES	1 258 000 €
CONTENEURS ENTERRES	450 000 €
NOUVEAU BATIMENT DECHETS MENAGERS REMB VILLE	265 000 €
CONTENEURS BACS ET BENNES	225 000 €
PLATEFORME DECHETS VERTS ET SECURISATION	138 000 €

ENVELOPPE PROJETS COURANTS	2 265 100 €
FONDS AIDES AUX COMMUNES 2020-2026	1 244 000 €
POLITIQUE DE LA VILLE (dont PLH)	561 100 €
RENOUVELLEMENT MATERIELS ECOLES	350 000 €
FONDS DE CONCOURS PAYSAGE ET VALORISATION PATRIMOINE	110 000 €

EAUX PLUVIALES	2 082 200 €
Dont	
GOUTTE CHENEAU	1 100 000 €
EAUX PLUVIEX NEUFS COMMUNES MO	641 000 €
TRAVAUX RESEAUX ET OUVRAGES EAUX PLUVIALES	310 000 €

MOYEN DES SERVICES	1 035 690 €
INFORMATIQUE ACQUISITION MATERIEL ET LOGICIELS	632 790 €
MOBILIERS ET MATERIELS DIVERS	170 600 €
TRAVAUX DIVERS	119 000 €
PISCINE DU PARC MATERIEL	113 300 €

GEMAPI	913 000 €
SEUIL VALDOIE	260 000 €
MOE TRAVAUX DIVERS	185 000 €
TRVX ET MOE BARRAGE ETANG DES FORGES	163 000 €
ETUDES DIVERSES	130 000 €
PARTICIPATION SNCF MESURE COMPENSATOIRE BOURBEUSE	100 000 €
PARTICIPATION CONVENTION BASSIN PARTIE INV	75 000 €

MAINTENANCE	769 100 €
MAINTENANCE BATIMENTS	189 500 €
ADAP PROGRAMMATION	188 000 €
MAINTENANCE RESEAUX HAUT DEBIT	144 000 €
MAINTENANCE ESPACES EXTERIEURS	112 600 €
TRAVAUX ECONOMIE ENERGIE	80 000 €
MAINTENANCE VOIRIES OUVRAGES ART	55 000 €

SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEE	714 285 €
SMTC ACCESSIBILITE PROGRAMME OPTYMO	400 000 €
ELECTRIFICATION VOIE 55 ALSTOM PARTICIPATION	148 085 €
SUB EQUIP CD90 GRADINS CCN	50 000 €
SOUTIEN ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS	40 200 €
AIDES INSTALLATION MEDECINS EN ZIP	40 000 €
SUBVENTION EQUIPEMENT THEATRE GRANIT	30 000 €
ASSOC JARDINS OUVRIERS SUBV EQUIP	6 000 €
ENTRETIEN DES ZAC	576 000 €

BATIMENTS	460 000 €
ACQUISITION BATIMENT DEKRA	460 000 €
GRANDS EQUIPEMENTS	237 500 €
PATINOIRE TRAVAUX	74 500 €
PISCINE PANNOUX TRAVAUX	52 500 €
VIDEOSURVEILLANCE	45 000 €
STADE SERZIAN	34 500 €
STADE NAUTIQUE	31 000 €
DEFENSE INCENDIE	105 000 €
TERRASSEMENT DEFENSE INCENDIE	70 000 €
MATERIEL DEFENSE INCENDIE	30 000 €
DEVELOPPEMENT LOGICIEL DEFENSE INCENDIE	5 000 €
AUTRES INVESTISSEMENTS	192 185 €

Subventions versées (chapitre 204), hors PLH :

LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES	2021
FONDS D'AIDES AUX COMMUNES	1 244 000 €
FRT POUR INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES	518 705 €
ZAC PLUTONS - PARTICIPATION DEFICIT	507 000 €
SMTC ACCESSIBILITE PROGRAMME OPTYMO	400 000 €
NOUVEAU BATIMENT DECHETS MENAGERS REMB VILLE	265 000 €
ELECTRIFICATION VOIE 55 ALSTOM	148 085 €
AIDE A LA PIERRE ETAT 2011 / 2016 et 2019 / 2024	115 700 €
EAUX PLUVIALES TRAVAUX NEUFS MO COMMUNES	100 000 €
PARTICIPATION SNCF MESURE COMPENSATOIRE BOURBEUSE	100 000 €
PARTICIPATION CONVENTION BASSIN	75 000 €
VALORISATION PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	60 000 €
FONDS DE CONCOURS PAYSAGE	50 000 €
SUBVENTION CD 90 GRADINS CCN	50 000 €
AIDES INSTALLATION MEDECINS EN ZIP	40 000 €
SUBVENTION EQUIPEMENT THEATRE GRANIT	30 000 €
AMENAGEMENT AIRES RETOURNEMENT COMMUNES	30 000 €
SOUTIEN AUX COMMUNES (PLU A AFFECTER)	27 000 €
SOUTIEN UFR STGI INVESTISSEMENT	20 200 €
OPEN LAB UTBM MATERIEL	20 000 €
ASSOC JARDINS OUVRIERS SUBV EQUIPEMENT	6 000 €

5. Autorisation de Programme et Crédits de paiement

Dans le cadre de la gestion des opérations en AP/CP, il vous est proposé la répartition des crédits suivante :

Programme PLH 2016 - 2021

Autorisation de programme initiale		Réduction des AP	Nouveaux montants des AP	Crédits de paiement		
				Réalisé antérieur *	CP 2020	CP 2021
3.2 Accompagner le développement de programmes de logts	600 000 €	-359 800,00 €	240 200,00 €	104 800,00 €	135 400,00	0,00
3.3 Renouvellement urbain (démolition)	500 000 €	-500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00
3.4 Poursuivre le renouvellement urbain des autres quartiers politique de la ville	300 000 €	-100 000,00 €	200 000,00 €	60 000,00 €	140 000,00	0,00
4.1 Dispositif copropriétés fragiles	180 000 €	-51 742,45 €	128 257,55 €	54 722,48 €	68 535,07	5 000,00
4.3 Réhabilitation parc privé	649 220 €	-334 201,00 €	315 019,00 €	105 019,00 €	100 000,00	110 000,00
4.4 Lutte contre la vacance	150 000 €	-150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00
4.5 Dispositif de requalification et d'adaptation du parc ancien Belfort Nord	640 000 €	-253 000,00 €	387 000,00 €	15 714,00 €	171 286,00	200 000,00
4.6 Favoriser l'accession à la propriété	280 000 €	-244 000,00 €	36 000,00 €	12 000,00 €	24 000,00	0,00
4.7 Rééquilibrer la production de logement social	282 000 €	-113 700,00 €	168 300,00 €	92 500,00 €	45 400,00	30 400,00
4.9 Favoriser la réhabilitation énergétique du parc social	375 280 €	-15 680,00 €	359 600,00 €	254 200,00 €	91 900,00	13 500,00
4.12 Adapter les logement publics au maintien à domicile	720 000 €	-149 423,22 €	570 576,78 €	354 076,78 €	136 500,00	80 000,00
4 676 500 €		-2 271 547 €	2 404 953,33 €	1 053 032,26 €	913 021,07 €	438 900,00 €

* Hors CA 2020

6. Le financement du programme d'investissement

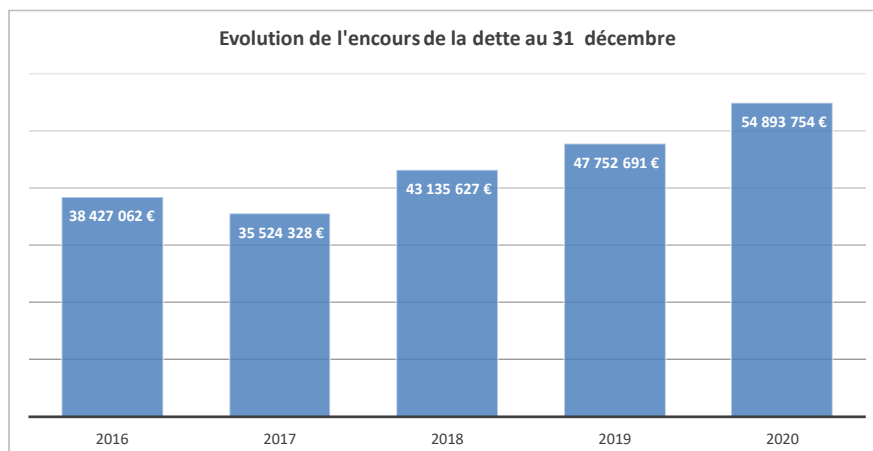
	BP 2020	BP 2021	Evolution	
Subventions d'investissement	1 389 210 €	2 593 241 €	1 204 031 €	86,67%
FCTVA	1 280 219 €	2 025 000 €	744 781 €	58,18%
Autres recettes	1 722 500 €	770 507 €	-951 993 €	-55,27%
Epargne brute	8 524 763,52 €	7 965 856 €	-558 907,52 €	-6,56%
Résultat antérieur	574 076,06 €	0,00 €	-574 076,06 €	-100,00%
Reports	8 316 900,26 €	0 €	-8 316 900,26 €	-100,00%
Emprunt	14 490 628,30 €	10 356 934,00 €	-4 133 694,30 €	-28,53%
TOTAL RECETTES	36 298 297,14 €	23 711 538 €	-12 586 759,14 €	-34,68%
TOTAL DEPENSES	36 298 297,14 €	23 711 538 €	-12 586 759,14 €	-34,68%

Les autres recettes comprennent :

- Le produit de la cession de terrains à la SODEB sur la ZAC de l'Aéroparc pour 700 K€.
- Le remboursement des avances consenties à différentes entreprises dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise (52 K€)
- Le remboursement d'un trop perçu par l'école de musique de Chèvremont (subvention) pour 18 K€.

7. L'encours de la dette

	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre	38 427 062 €	35 524 328 €	43 135 627 €	47 752 691 €	54 893 754 €



8. La charge de la dette

	2020	2021	évolution
Charges financières	1 078 000 €	870 000 €	-208 000 €
Amortissement du capital de la dette bancaire	5 569 601 €	4 200 000 €	-1 369 601 €
TOTAL	6 647 601 €	5 070 000 €	-1 577 601 €

9. Le service des Déchets Ménagers

Conformément à la réglementation, les opérations concernant les Déchets Ménagers sont retracées dans les états A7.2.1 et A7.2.2 du Budget Primitif 2021.

Equilibre de l'activité Déchets Ménagers

Prestation SERTRID (incinération des déchets)	5 390 000 €	TEOM	13 080 668 €
Dépenses de personnel	4 200 000 €		
Prestation de collecte sélective	1 200 000 €	Aides CITEO	1 300 000 €
Entretien des véhicules	1 051 510 €		
Flux pour adm générale	800 000 €	Produits des services	320 000 €
Sous-traitance collecte	610 000 €		
Autres charges	626 170 €	Autres produits	26 000 €
Transport et traitement déchetterie	520 000 €		
DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	14 397 680 €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 726 668 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le budget annexe eau est assujéti à la TVA. Les inscriptions budgétaires sont donc exprimées Hors Taxe.

1. L'équilibre général

L'équilibre du budget annexe de l'Eau s'établit à 16,77 millions d'euros.

Montants HT	BP 2020	BP 2021	ECART	%
Charges à caractère général	3 803 564 €	3 381 350 €	-422 214 €	-11,10%
Achats d'eau	1 850 000 €	1 600 000 €	-250 000 €	-13,51%
Charges générales hors achats d'eau	1 953 564 €	1 781 350 €	-172 214 €	-8,82%
<i>dont participation au budget principal</i>	500 000 €	450 000 €	-50 000 €	-10,00%
<i>dont redevance prélèvement des eaux</i>	441 500 €	450 000 €	8 500 €	1,93%
<i>dont entretien patrimoine et achat petit matériel</i>	201 100 €	211 700 €	10 600 €	5,27%
<i>dont entretien véhicules</i>	129 839 €	0 €	-129 839 €	-100,00%
<i>dont achats d'énergie</i>	248 900 €	247 900 €	-1 000 €	-0,40%
<i>dont analyse eau</i>	60 000 €	90 000 €	30 000 €	50,00%
<i>dont frais télécom</i>	20 500 €	23 400 €	2 900 €	14,15%
<i>dont frais affranchissement facturation</i>	30 000 €	8 000 €	-22 000 €	-73,33%
<i>dont autres charges générales</i>	321 725 €	300 350 €	-21 375 €	-6,64%
Charges de personnel	2 720 790 €	2 505 000 €	-215 790 €	-7,93%
<i>dont remboursement personnel assainissement</i>	195 000 €	100 000 €	-95 000 €	-48,72%
Redevance pollution d'origine domestique	1 050 000 €	1 440 447 €	390 447 €	37,19%
Autres charges de gestion courante	90 010 €	220 698 €	130 688 €	145,19%
<i>dont entretien véhicules</i>	0 €	130 688 €	130 688 €	NC
Charges financières	348 600 €	300 000 €	-48 600 €	-13,94%
Charges exceptionnelles	182 500 €	241 000 €	58 500 €	32,05%
Provisions pour risques et charges	0 €	382 577 €	382 577 €	0,00%
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	8 195 464 €	8 471 072 €	275 608 €	3,36%
Produits de la vente d'eau	7 890 000 €	7 890 000 €	0 €	0,00%
<i>dont part fixe vente d'eau</i>	1 240 000 €	1 240 000 €	0 €	0,00%
<i>dont vente d'eau aux abonnés</i>	6 650 000 €	6 650 000 €	0 €	0,00%
Autres produits et prestations	2 391 910 €	2 665 310 €	273 400 €	11,43%
<i>dont redevance pollution domestique</i>	1 050 000 €	1 200 000 €	150 000 €	14,29%
<i>dont redevance prélèvement des eaux</i>	480 000 €	460 000 €	-20 000 €	-4,17%
<i>dont remboursement personnel assainissement</i>	600 000 €	685 000 €	85 000 €	14,17%
<i>dont autres prestations facturées</i>	257 410 €	315 310 €	57 900 €	22,49%
<i>dont vente d'eau industrielle</i>	2 500 €	3 000 €	500 €	20,00%
<i>dont vente de bois zone captage</i>	2 000 €	2 000 €	0 €	0,00%
Atténuation de charges de personnel	1 000 €	500 €	-500 €	-50,00%
Autres produits de gestion courante	10 €	10 €	0 €	0,00%
Produits financiers et exceptionnels	0 €	49 398 €	49 398 €	
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	10 282 920 €	10 605 218,00 €	322 298,00 €	3,13%
Résultat de fonctionnement reporté	1 647 643,50 €	0,00 €	-1 647 643,50 €	-100,00%
EPARGNE BRUTE	3 735 099,50 €	2 134 146,00 €	-1 600 953,50 €	-42,86%
Amortissement du capital de la dette	1 680 000,00 €	1 200 000,00 €	-480 000,00 €	-28,57%
EPARGNE NETTE	2 055 099,50 €	934 146,00 €	-1 120 954 €	-54,54%

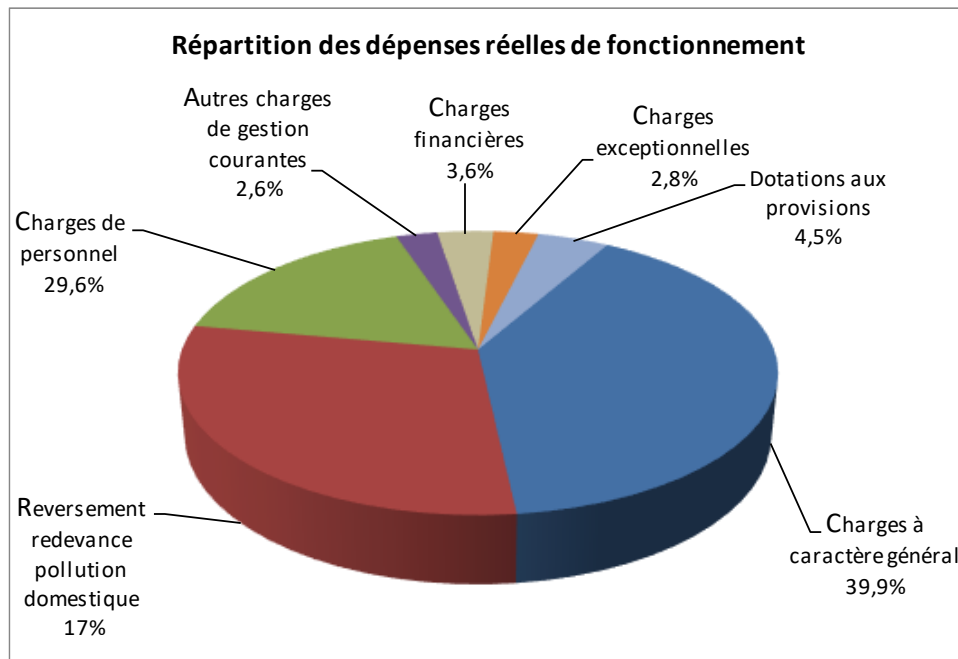
La diminution de l'épargne nette en 2021 résulte uniquement de la non reprise des résultats anticipés comme en 2020.

Comme annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, aucun ajustement des tarifs n'est prévu.

2. Les dépenses d'exploitation

Il est proposé d'arrêter le montant des dépenses de fonctionnement à 11,13 M€. Il se décompose en :

- Des charges réelles de fonctionnement pour 8,47 M€ en progression de 275 K€ soit + 3,36%
- Des amortissements pour un montant de 1,76 M€
- Un virement à la section d'investissement de 897 K€.



Une modification d'imputation entre chapitre sans impact sur l'évolution globale des dépenses de fonctionnement :

- Transfert des dépenses d'entretien des véhicules du service du chapitre 011 (charges à caractère général) vers le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) pour 130 K€.

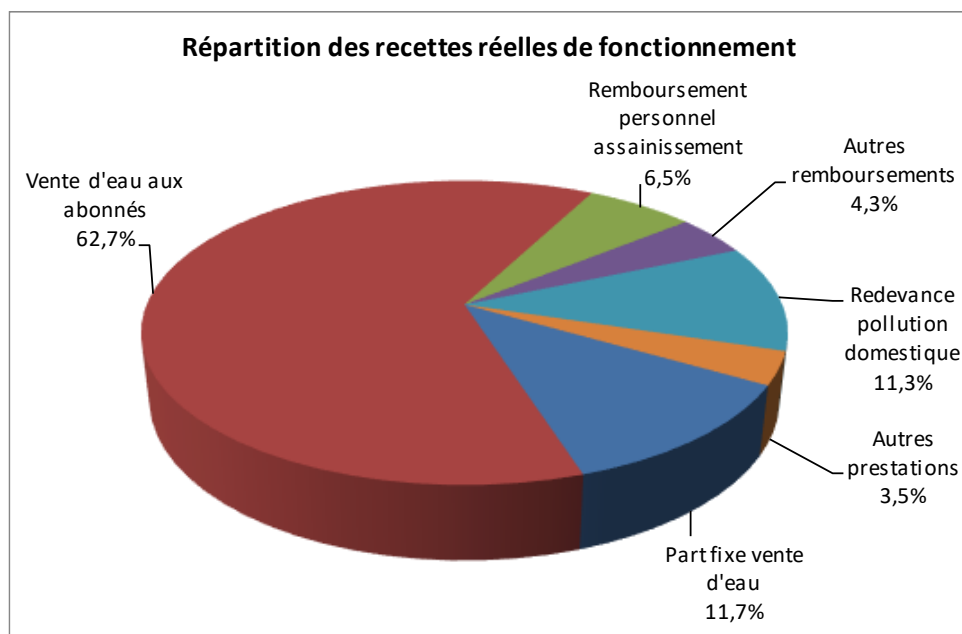
Les principales évolutions sont les suivantes :

- Diminution des charges à caractère général (hors entretien des véhicules) de - 292 K€. Elle correspond à un ajustement du montant des achats d'eau (- 250 K€) en fonction des besoins constatés lors des épisodes de sécheresse de 2019 et 2020.
- Diminution des charges de personnel de 215 K€ correspondant notamment à un ajustement à la baisse des reversements de salaires au budget annexe de l'Assainissement (- 95 K€). Les prévisions concernant les salaires et les charges ont été évaluées en fonction des crédits consommés lors des précédents exercices.
- Augmentation du montant des redevances versées à l'Agence de l'Eau de la Redevance (+ 390 K€).
- Création d'une provision pour risque de créances impayées de 382 K€. Cette somme s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des comptes (voir délibération spécifique).

3. Les recettes d'exploitation

Le montant des recettes de fonctionnement est estimé à 11,13 M€. Il se décompose en :

- Des recettes réelles de fonctionnement pour 10,60 M€ en progression de 322 K€ soit 3,13%
- Des opérations d'ordre pour un montant de 529 K€.



Les principales recettes sont les suivantes :

	BP 2020	BP 2021
Ventes d'eau (consommation)	6 650 000 €	6 650 000 €
Ventes d'eau (part fixe)	1 240 000 €	1 240 000 €
Redevance pollution domestique	1 050 000 €	1 200 000 €
Résultat de fonctionnement reporté	1 647 644 €	0 €
Autres recettes de fonctionnement	1 342 920 €	1 515 218 €

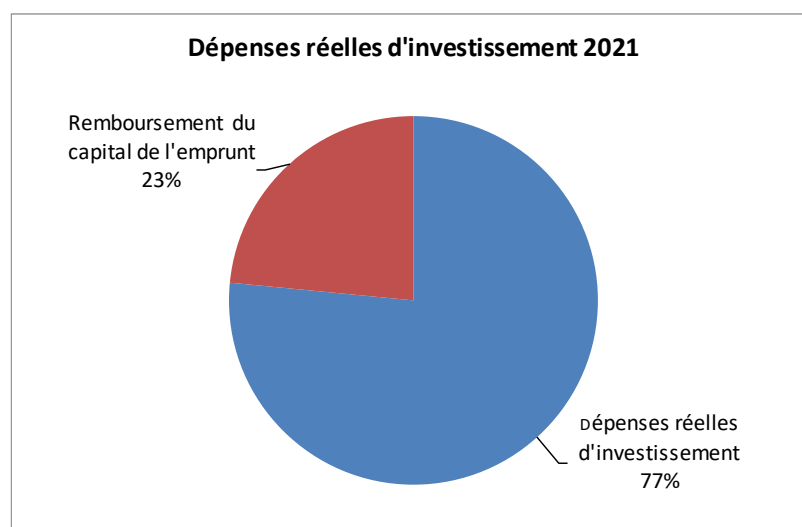
Les principales évolutions sont les suivantes :

- Ventes d'eau estimées au même niveau qu'au Budget primitif 2020 se basant sur une stabilité du nombre d'abonnés et des volumes facturés.
- Augmentation de la redevance prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau (+ 150 K€).
- Ajustement du remboursement des frais de personnel par le Budget Assainissement pour les activités communes aux deux services (+ 85 K€).
- Remboursement de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité versée en 2018 et 2019 (+ 49 K€).

4. Le programme d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement inscrites au Budget Primitif 2021 s'élèvent à 5,11 M€. Les trois quarts de ces dépenses sont consacrés à financer des équipements destinés à l'amélioration du réseau et du service rendu aux usagers (3,91 M€). Les crédits restants sont consacrés au remboursement du capital de la dette (1,2 M€).

	BP 2020	BP 2021	Evolution	
Dépenses réelles d'investissement	3 476 110 €	3 913 800 €	437 690 €	12,59%
Remboursement du capital de l'emprunt	1 680 000 €	1 200 000 €	-480 000 €	-28,57%
Total	5 156 110 €	5 113 800 €	-42 310 €	-0,82%



Les principales dépenses d'équipement sont retracées dans le tableau suivant :

Dépenses d'investissement		BP 2021
Amélioration du réseau		2 414 000 €
Travaux et branchements pour les particuliers		541 000 €
Moyens du service		739 800 €
MATERIELS		425 000 €
VEHICULES		205 000 €
LOGICIELS		65 800 €
EAUX SIG DAO LEVE TOPO		25 000 €
PETITS EQUIPEMENTS - MOBILIER		12 000 €
Projet radio relève		123 000 €
Divers		96 000 €
TOTAL		3 913 800 €

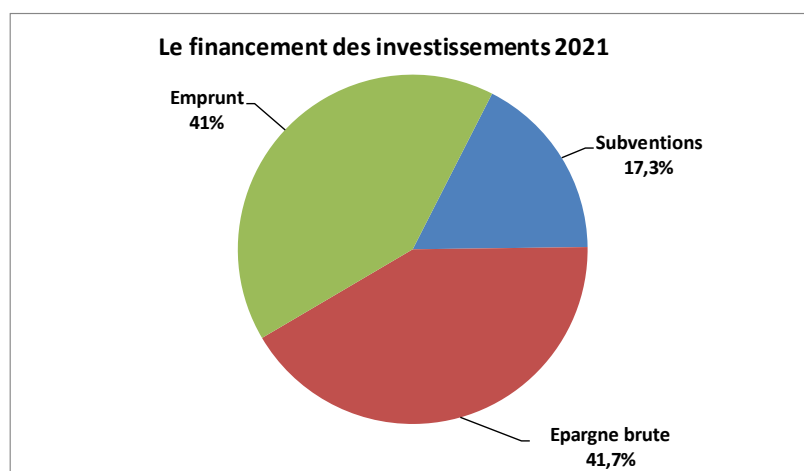
Les dépenses d'équipement prévues en 2021 correspondent à la poursuite de l'amélioration du réseau et à l'amélioration des moyens mis à la disposition du service. Le programme de déploiement de la radio-relève arrive à son terme (123 K€).

5. Le financement du programme d'investissement

	BP 2020	BP 2021	Evolution	
Subventions d'investissement	468 750 €	884 460 €	415 710 €	88,68%
Epargne brute	3 735 099,50 €	2 134 146 €	-1 600 954 €	-42,86%
Emprunt	952 260,50 €	2 095 194 €	1 142 934 €	120,02%
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	5 156 110 €	5 113 800 €	-42 310 €	-0,82%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	5 156 110 €	5 113 800 €	-42 310 €	-0,82%

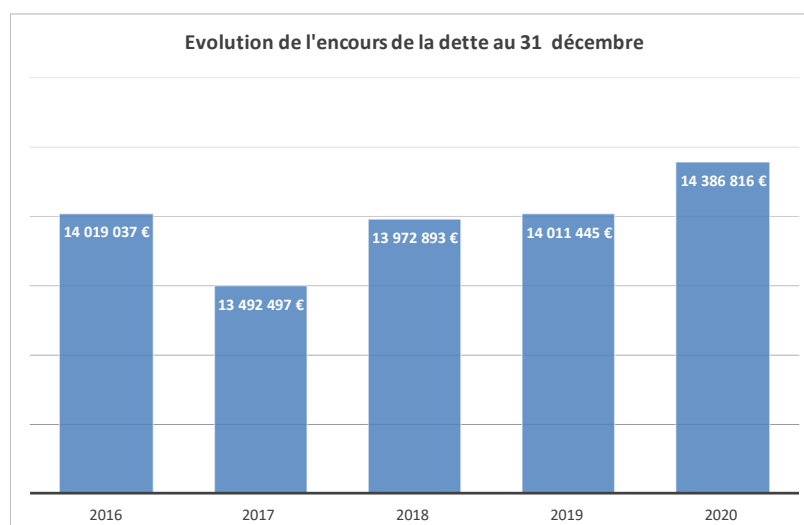
La moitié des dépenses d'équipement prévues en 2021 sont financées grâce au recours à de nouveaux emprunts (2,09 M€). Son montant prévisionnel est en forte progression par rapport au Budget primitif précédent. Il faut remarquer que cette évolution est liée au mode de vote adopté. La reprise des résultats en 2020 a permis d'augmenter l'épargne brute et par conséquent de minimiser le recours à l'emprunt.

Le montant des subventions d'investissement attendues est en progression de 415 K€ pour atteindre 884 K€. Cette évolution s'explique par l'attribution de DSIL pour financer les travaux prévus à Sermamagny et Morvillars (273 K€). L'Agence de l'Eau soutient de manière sélective nos projets.



6. L'encours de la dette

	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31 déc.	14 019 037 €	13 492 497 €	13 972 893 €	14 011 445 €	14 386 816 €



BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Les sommes indiquées ci-dessous sont TTC.

1. L'équilibre général

L'équilibre du budget annexe de l'Assainissement s'établit à 19,28 millions d'euros.

	BP 2020	BP 2021	ECART	%
Charges à caractère général	3 651 989 €	3 383 400 €	-268 589 €	-7,35%
<i>Participation budget principal</i>	700 000 €	650 000 €	-50 000 €	-7,14%
<i>Transport et traitement des boues</i>	598 000 €	685 000 €	87 000 €	14,55%
<i>Fluides stations</i>	917 400 €	917 700 €	300 €	0,03%
<i>SPANC</i>	40 000 €	35 000 €	-5 000 €	-12,50%
<i>Autres charges</i>	1 396 589 €	1 095 700 €	-300 889 €	-21,54%
Charges de personnel	3 414 950 €	3 500 000 €	85 050 €	2,49%
<i>Dont remboursement personnel eau</i>	600 000 €	685 000 €	85 000 €	14,17%
Autres charges de gestion courantes	80 050 €	470 949 €	390 899 €	488,32%
Redevance pour modernisation des réseaux	630 000 €	630 000 €	0 €	0,00%
Charges financières	600 000 €	580 000 €	-20 000 €	-3,33%
Charges exceptionnelles, diverses et imprévues	171 000 €	228 000 €	57 000 €	33,33%
Provisions pour risques et charges	0 €	150 000 €	150 000 €	0,00%
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	8 547 989 €	8 942 349 €	394 360 €	4,61%
Recettes de gestion des services	9 528 000 €	10 434 000 €	906 000 €	9,51%
<i>Dont Redevance assainissement</i>	7 600 000 €	8 700 000 €	1 100 000 €	14,47%
<i>Dont redevance pour modernisation du réseaux</i>	800 000 €	630 000 €	-170 000 €	-21,25%
<i>Dont Part fixe</i>	550 000 €	550 000 €	0 €	0,00%
<i>Dont Branchement, raccordements et contrôles</i>	367 000 €	410 000 €	43 000 €	11,72%
<i>Dont remboursement personnel eau</i>	195 000 €	100 000 €	-95 000 €	-48,72%
<i>Dont autres prestations de service</i>	16 000 €	44 000 €	28 000 €	175,00%
SPANC	66 000 €	104 000 €	38 000 €	57,58%
Subventions et primes d'épuration	419 214 €	370 000 €	-49 214 €	-11,74%
Autres produits de gestion courante	14 010 €	12 010 €	-2 000 €	-14,28%
Atténuation de charges	1 000 €	500 €	-500 €	-50,00%
Produits financiers et exceptionnels	45 058 €	249 678 €	204 620 €	454,13%
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	10 073 282 €	11 170 188 €	1 096 906 €	10,89%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	890 344,82 €	0,00 €	-890 345 €	-100,00%
EPARGNE BRUTE	2 415 637,82 €	2 227 839 €	-187 799 €	-7,77%
Amortissement du capital de la dette	2 150 000 €	2 200 000 €	50 000 €	2,33%
EPARGNE NETTE	265 637,82 €	27 839 €	-237 799 €	-89,52%

En raison de la crise sanitaire, le budget primitif 2020 a été voté tardivement avec une reprise des résultats. Leur intégration a permis de dégager une épargne nette positive de + 265 K€.

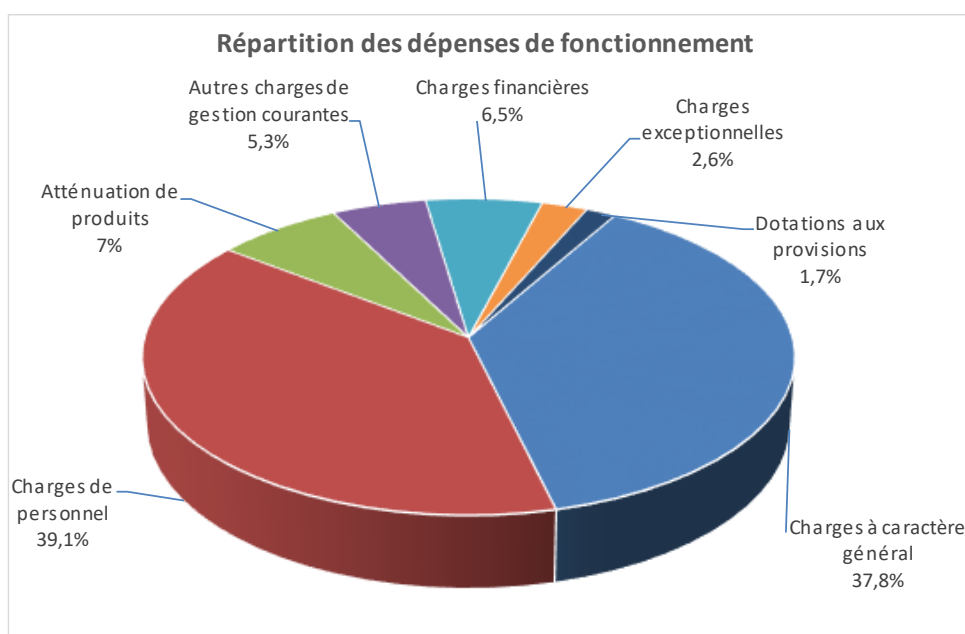
L'ajustement des tarifs rendu nécessaire par l'augmentation continue des charges d'exploitation (+ 394 K€), annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, permet dégager une épargne nette positive de 28 K€.

2. Les dépenses d'exploitation

Il est proposé d'arrêter le montant des dépenses de fonctionnement à 12,18 M€.

Elles se décomposent entre :

- Les charges réelles de fonctionnement progressent de + 394 K€ soit + 4,6 % pour atteindre 8,94 M€
- La dotation aux amortissements pour 2,49 M€
- Le virement à la section d'investissement pour 745 K€.



Une modification d'imputation entre chapitre sans impact sur l'évolution globale des dépenses de fonctionnement :

- Transfert des dépenses d'entretien des véhicules du service du chapitre 011 (charges à caractère général) vers le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) pour 379 K€.

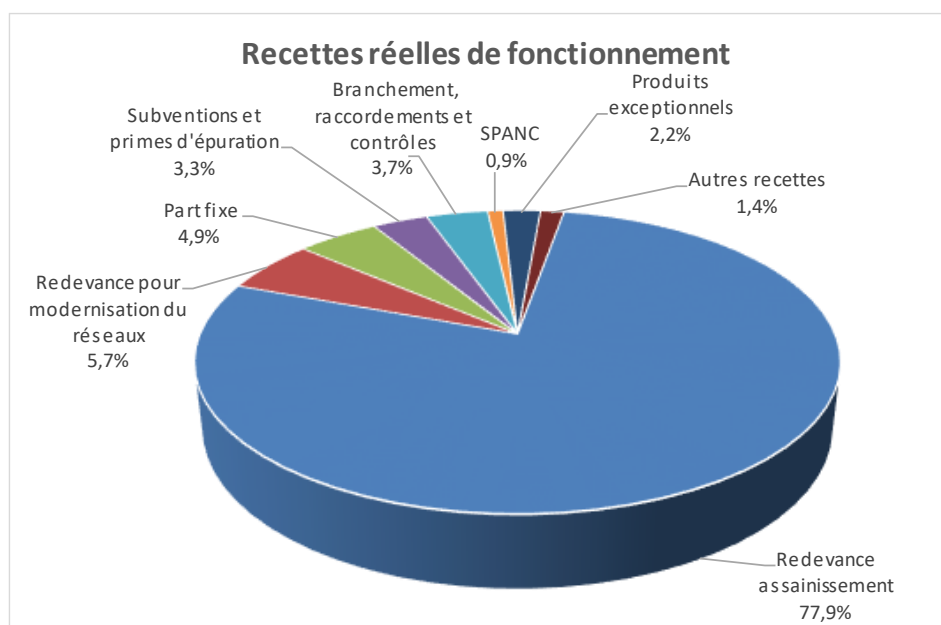
Les principales évolutions sont les suivantes :

- Transport et traitement des boues (+ 87 K€). Les prévisions budgétaires sont ajustées en fonction des montants réalisés en 2019 et 2020.
- Augmentation du remboursement des charges de personnel (+ 85 K€) au Budget Eau, dans le cadre des actions communes aux deux services.
- Ajustement du montant des annulations de titres sur exercices antérieurs tenant compte des besoins constatés lors des années précédentes (+ 50 K€).
- Création d'une provision pour risque de créances impayées de 150 K€. Cette somme s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des comptes (voir délibération spécifique).

3. Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont estimées à 12,18 M€. Elles se décomposent en :

- Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 11,17 M€. Elles augmentent de 1,09 M€ entre 2020 et 2021 principalement en raison de l'ajustement des tarifs destiné à dégager des ressources nouvelles et pérennes afin de continuer à fournir un haut niveau de service aux usagers.
- Des opérations d'ordre pour un montant de 1,01 M€.



Les principales recettes sont les suivantes :

	BP 2020	BP 2021
Redevances assainissement collectif	7 600 000 €	8 700 000 €
Part fixe assainissement	550 000 €	550 000 €
Redevance pour modernisation du reseau	800 000 €	630 000 €
Subventions et primes d'épuration	419 214 €	370 000 €
Produits exceptionnels	45 058 €	249 678 €
Autres recettes de fonctionnement	659 010 €	670 510 €
Résultat de fonctionnement reporté	890 344,82 €	0,00 €

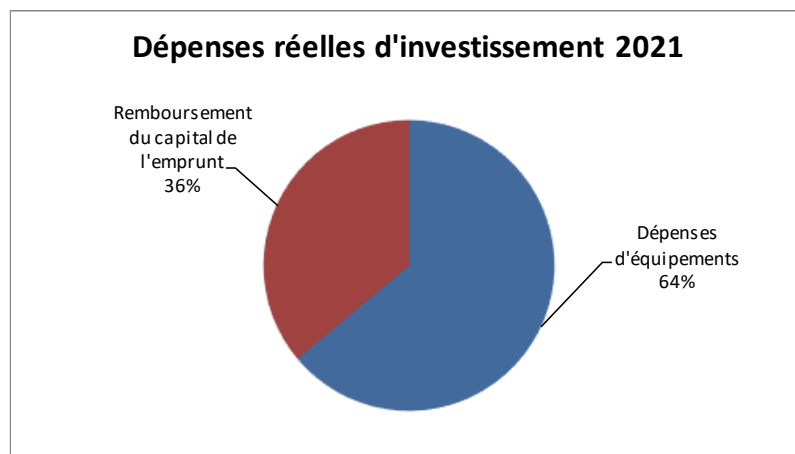
Les principales évolutions sont :

- Ajustement de la redevance d'assainissement collectif de 1,1 M€ (cf délibérations sur les tarifs).
- Remboursement de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité versée en 2018 et 2019 (+ 209 K€).
- Diminution du prélèvement de la redevance pour modernisation du réseau au profit de l'Agence de l'Eau (- 170 K€) ;
- La Prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau poursuit sa baisse (- 49 K€)

4. Le programme d'investissement

En 2021, les dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif s'élèvent à 6,09 M€. Les deux tiers de ces dépenses sont consacrées à l'amélioration du réseau et du service rendu aux usagers (3,9 M€). Le volume d'investissement est en phase avec les montants annoncés lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

	BP 2020	BP 2021	Evolution	
Dépenses d'équipements	4 083 310 €	3 894 500 €	-188 810 €	-4,62%
Remboursement du capital de l'emprunt	2 185 257 €	2 200 000 €	14 743 €	0,67%
Total	6 268 567 €	6 094 500 €	-174 067 €	-2,78%



Les grands axes des opérations d'équipement 2021 sont indiqués dans le tableau suivant :

Dépenses d'investissement		BP 2021
Travaux sur le réseau		2 678 000 €
Maintenance		527 500 €
MATERIELS TECHNIQUES		242 500 €
LOGICIEL ET INFORMATIQUE		183 000 €
RENOUVELLEMENT DES VEHICULES		64 000 €
ETUDES DIVERSES		31 000 €
TRAVAUX		5 000 €
MOBILIER		2 000 €
Eaux Claires Parasites		490 000 €
TRAVAUX ECP SECTEUR SUD		308 000 €
AUTRES TRAVAUX EAUX CLAIRES PARASITES		182 000 €
STEP - projet		199 000 €
SUD SA VOUREUSE COLLECTEURS		194 000 €
FRAIS ETUDES STEP BELFORT		5 000 €
TOTAL		3 894 500 €

Les principales dépenses portent sur :

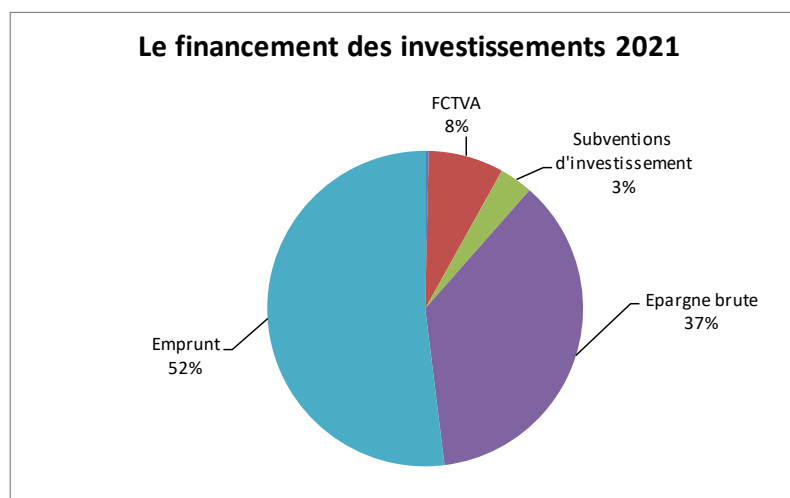
- Travaux sur les réseaux pour 2 678 K€ dont des travaux de branchement chez des particuliers pour 550 K€ ;
- De la maintenance pour 527 K€ ;
- La poursuite de la réduction des eaux claires parasites, principalement dans le secteur Sud (308 K€) ;
- Les collecteurs de la STEP du secteur Sud Savoureuse (194 K€).

5. Le financement du programme d'investissement

	BP 2020	BP 2021	Evolution	
Recettes SPANC	22 582 €	22 000 €	-582 €	-2,58%
FCTVA	586 200 €	470 000 €	-116 200 €	-19,82%
Subventions d'investissement	489 314 €	208 118 €	-281 196 €	-57,47%
Epargne brute	2 415 638 €	2 227 839 €	-187 799 €	-7,77%
Emprunt	2 754 833 €	3 166 543 €	411 710 €	14,95%
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	6 268 567 €	6 094 500 €	-174 067 €	-2,78%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	6 268 567 €	6 094 500 €	-174 067 €	-2,78%

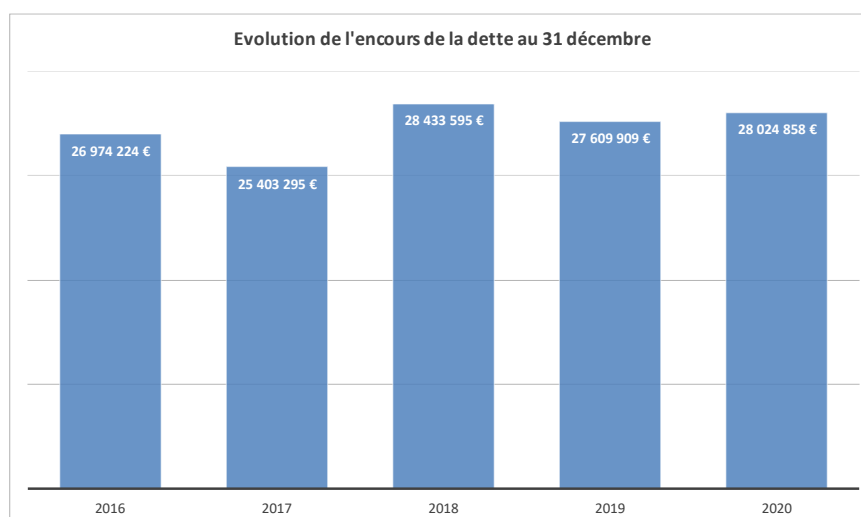
En raison de la faiblesse de l'épargne nette et de la raréfaction des subventions d'investissement versées par l'Agence de l'Eau, le financement du programme d'investissement 2021 sera financé par moitié par le recours à l'emprunt pour 3,1 M€.

Cette ressource est complétée par des subventions pour 208 K€ et le FCTVA pour 470 K€.



6. L'encours de la dette

	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre	26 974 224 €	25 403 295 €	28 433 595 €	27 609 909 €	28 024 858 €



BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES ERRUES

Les travaux de viabilisation réalisés dans le lotissement artisanal des Errues ont permis de créer six parcelles, dont cinq sont encore en cours de commercialisation.

Sur ce budget, en 2021, seules les opérations de remboursement des échéances d'emprunts sont prévues. A cela s'ajoutent la constatation des stocks de terrains imposée par la réglementation.

La participation du budget principal en section d'investissement est estimée à 44K€. Son montant est moins important que précédemment en raison de la reprise des résultats déficitaires lors du vote du budget primitif 2020.

Le budget est assujéti à la TVA. Les sommes figurant ci-dessous s'entendent donc « hors taxe ».

L'équilibre général

Le budget du lotissement artisanal Les Errues s'établit à 1,24 millions d'euros.

Présentation simplifiée du Budget Primitif 2021

Section de fonctionnement

Recettes

	BP 2020	BP 2021	Evolution	
			en valeur	en %
75 Autres produits de gestion courante	2 610,46	0,00	-2 610,46	NC
Recettes de gestion courante	2 610,46	0,00	-2 610,46	NC
Recettes réelles de fonctionnement	2 610,46	0,00	-2 610,46	NC
042 Opérations d'ordre (stocks)	592 179,00	599 200,00	7 021,00	1,19%
043 Opérations d'ordre (section de fonctionnement)	10 059,00	9 400,00	-659,00	-6,55%
Recettes d'ordre	602 238,00	608 600,00	6 362,00	1,06%
Total recettes de fonctionnement	604 848,46	608 600,00	3 751,54	0,62%

Dépenses

	BP 2020	BP 2021	Evolution	
			en valeur	en %
002 Résultat de fonctionnement reporté	2 887,46	0,00	-2 887,46	NC
65 Autres charges de gestion courante	9,00	0,00	-9,00	NC
Dépenses de gestion courante	2 896,46	0,00	-2 896,46	NC
66 Charges financières	10 059,00	9 400,00	-659,00	-6,55%
Dépenses réelles de fonctionnement	12 955,46	9 400,00	-3 555,46	-27,44%
042 Opérations d'ordre (stocks)	581 834,00	589 800,00	7 966,00	1,37%
043 Opérations d'ordre (section de fonctionnement)	10 059,00	9 400,00	-659,00	-6,55%
Dépenses d'ordre	591 893,00	599 200,00	7 307,00	1,23%
Total dépenses de fonctionnement	604 848,46	608 600,00	3 751,54	0,62%

Section d'investissement

Recettes

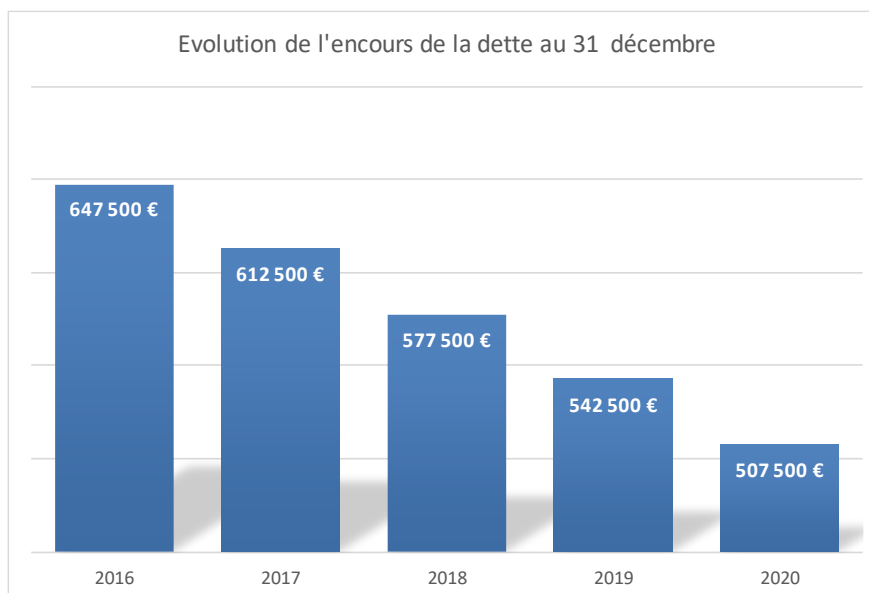
		BP 2020	BP 2021	Evolution	
				en valeur	en %
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	NC
16	Emprunts et dettes assimilées	84 678,62	44 400,00	-40 278,62	-47,57%
Total des recettes financières		84 678,62	44 400,00	-40 278,62	-47,57%
Total des recettes réelles d'investissement		84 678,62	44 400,00	-40 278,62	-47,57%
040	Opérations d'ordre (stocks)	581 834,00	589 800,00	7 966,00	1,37%
Recettes d'ordre		581 834,00	589 800,00	7 966,00	1,37%
Total des recettes d'investissement		666 512,62	634 200,00	-32 312,62	-4,85%

Dépenses

		BP 2020	BP 2021	Evolution	
				en valeur	en %
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	NC
16	Emprunts et dettes assimilées	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00%
Total des dépenses financières		35 000,00	35 000,00	0,00	0,00%
001	Résultat d'investissement reporté	39 333,62	0,00	-39 333,62	NC
Total des dépenses réelles d'investissement		74 333,62	35 000,00	-39 333,62	-52,91%
040	Opérations d'ordre (stocks)	592 179,00	599 200,00	7 021,00	1,19%
Dépenses d'ordre		592 179,00	599 200,00	7 021,00	1,19%
Total des dépenses d'investissement		666 512,62	634 200,00	-32 312,62	-4,85%

L'encours de la dette

	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre	647 500 €	612 500 €	577 500 €	542 500 €	507 500 €



La viabilisation des parcelles étant achevées, aucun nouvel emprunt n'est à envisager.